



DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-10

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JANVIER 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-trois janvier deux-mille-vingt-six à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Julie LESAGE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Messieurs Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, François TIERCE et Jean-Marc VASSE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Madame Françoise UNDERWOOD (pouvoir à Blandine LEFEBVRE)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTE EXCUSEE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

**OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE - SIEGE DU CENTRE DE GESTION
- AMENAGEMENT DU RDC - REPOSITIONNEMENT DE L'ACCUEIL -
CREATION D'UN 3EME CABINET MEDICAL - AUTORISATION**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment le chapitre II du titre V du livre IV,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,
- Vu le Code de la Commande Publique



- Vu le règlement des marchés publics adopté par le conseil d'administration le 27 juin 2022,
- Vu la délibération n°2023-DEL-051 par laquelle le conseil d'administration a donné délégation au président du centre de gestion en matière de marchés publics,
- Considérant que le siège du centre de gestion a été conçu au début des années 2010,
- Considérant que s'il est fonctionnel, lumineux et agréable, sa configuration ne favorise pas les échanges et s'adapte mal aux nouveaux modes de travail et à l'aspiration des nouvelles générations,
- Considérant les réflexions engagées par le personnel du centre pour moderniser son outil de travail,
- Considérant les besoins exprimés, les esquisses réalisées et l'estimation financière des aménagements.
- Considérant la présentation du dossier pour information à la CAO siégeant en commission ad hoc, le 23 janvier 2026,

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance du 27 janvier 2025, le Conseil d'Administration a approuvé la réalisation de travaux et d'aménagements au rez-de-chaussée de l'établissement, visant notamment à requalifier le hall d'entrée, à repositionner l'accueil et l'espace reprographie, à créer un salon d'attente et une cafétéria ainsi qu'à aménager un troisième cabinet médical.

A l'issue de la phase « Avant-Projet Sommaire », une enveloppe financière de 290 000 € HT a été déterminée pour ce projet, dont le détail est le suivant :

Travaux et aménagements : 257 000 € HT, dont :

- Repositionnement du poste d'accueil : 67 000 € HT
- Déplacement de l'espace reprographie : 15 000 € HT
- Aménagement d'une salle d'attente : 15 000 € HT
- Aménagement d'un 3^{ème} cabinet médical : 10 000 € HT
- Création d'une cafétéria : 96 000 € HT
- Réaménagement du hall : 54 000 € HT

Maîtrise d'œuvre et études techniques : 33 000 € HT, dont :

- Architecte d'intérieur : 25 700 € HT
- Contrôle technique : 3 500 € HT
- CSPS : 1 000 € HT
- Coordinateur SSI : 2 800 € HT



Monsieur le Président indique qu'en application de la délibération du Conseil d'Administration, le cabinet d'architecte d'intérieur « Histoire d'espace » à Mont Saint Aignan ainsi que les prestataires d'étude ont été retenus pour les montants suivants :

- Histoire d'espace (architecte) : 29 882,13 € HT
- APAVE (contrôle technique) : 3 322,50 € HT
- APAVE (CSPS) : 990 € HT
- SOGETI (coordinateur SSI) : 2 700 € HT

Monsieur le Président indique que s'agissant des travaux et aménagements, à l'issue de la phase de consultation des entreprises et sous réserve de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres appelée à se réunir le 23 janvier 2026, il propose d'attribuer les marchés, pour un montant de 241 761,34 € HT, aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises retenues	Montant Hors Taxe
Menuiserie de cloisonnement	MALITOURNE	93 698,00 €
Menuiserie d'ameublement	COSTIL	33 050,00 €
Correction acoustique	ALYOS TECHNOLOGY	22 998,28 €
Electricité	DGS Sas	31 722,14 €
Plomberie, chauffage, ventilation	BRUNET	19 861,00 €
Revêtement sol souple	MI NORMANDIE	9 042,83 €
Peinture et revêtements muraux	LAVENU	10 305,78 €
Décoration végétale	POLLEN	4 750,00 €
Mobilier	ARCHETYPE	16 333,31€
TOTAL		241 761,34 €

Récapitulatif financier de l'opération

	Estimation	Coût définitif
Maîtrise d'œuvre et prestataires études techniques	33 000,00 € HT	36 894,63 € HT
Travaux et aménagements	257 000,00 € HT	241 761,34 € HT
TOTAL	290 000,00 € HT	278 655,97 € HT

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration à l'unanimité, autorise le Président à signer les marchés de prestations, de travaux et de fournitures à intervenir avec les entreprises retenues mentionnées ci-dessous, y compris leurs avenants éventuels, dès lors que des crédits suffisants auront été inscrits au budget :

	Entreprises retenues	Montant Hors Taxe
Prestations intellectuelles		
Architecte intérieur	HISTOIRE D'ESPACE	29 882,13 €
Contrôle technique	APAVE	3 322,50 €



CSPS	APAVE	990,00 €
Coordinateur SSI	SOGETI	2 700,00 €
	Entreprises retenues	Montant Hors Taxe
Travaux et fournitures		
Menuiserie de cloisonnement	MALITOURNE	93 698,00 €
Menuiserie d'ameublement	COSTIL	33 050,00 €
Correction acoustique	ALYOS TECHNOLOGY	22 998,28 €
Electricité	DGS Sas	31 722,14 €
Plomberie, chauffage, ventilation	BRUNET	19 861,00 €
Revêtement sol souple	MI NORMANDIE	9 042,83 €
Peinture et revêtements muraux	LAVENU	10 305,78 €
Décoration végétale	POLLEN	4 750,00 €
Mobilier	ARCHETYPE	16 333,31€

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON